



Numéro de l'acte	2019-30-FINKD
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019

### QUESTION N°2019-30

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE**: Marchés publics – Fabrication et livraison de repas en liaison froide – Groupement de commande et lancement de la consultation.

**RAPPORTEUR** : Madame Laurence DELAVAL

---

Le marché de fourniture de repas en liaison froide arrivant à échéance, la ville d'Arques et le Centre Communal d'Action Sociale d'Arques (CCAS) projettent le lancement d'une nouvelle consultation afin de satisfaire les besoins en la matière pour le restaurant scolaire et le service de portage à domicile.

Pour des raisons organisationnelles et financières, il est souhaitable de constituer un groupement de commande qui rassemble la ville d'ARQUES et le CCAS.

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, la ville d'ARQUES se propose d'être le coordinateur du groupement pour la passation du marché « fourniture de repas en liaison froide ». Elle constituera le dossier de consultation des entreprises, lancera la procédure de consultation et se chargera du processus de passation.

Le Maire de la ville d'Arques en tant que pouvoir adjudicateur de coordonnateur de commandes signera et notifiera le marché au nom de chaque membre du groupement.

Ensuite, chaque membre se chargera directement de la bonne exécution de son propre marché.

La consultation sera composée de deux lots :

- Lot n° 1 : Fabrication et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire – Budget de la commune
- Lot n° 2 : Fabrication et livraison de repas en liaison froide pour le service de portage de repas à domicile – Budget du CCAS

Les prestations débiteront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au groupement de commande avec le CCAS d'ARQUES pour les marchés de fabrication et livraison de repas en liaison froide pour le lot 2 (service de portage de repas à domicile),
- D'accepter de désigner la ville d'ARQUES coordinateur du groupement de commande,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commande,
- De lancer les consultations pour le marché des fournitures de repas en liaison froide comportant 2 lots,
- D'autoriser madame le Maire à signer les marchés pour le compte des membres du groupement de commande et tout document utile.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 08 avril 2019



Le Maire,

  
Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019**

**Affiché le 09 avril 2019**

L'An Deux Mille Dix-neuf le huit avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 02 avril 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Laurence LOTTERIE ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL  
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **27 présents**
- **0 absent non excusé**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **2 absents excusés avec pouvoir**

**Madame Laurence DELAVAL est nommée secrétaire de séance.**